

Préavis N° 18-2017 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et
au renforcement des superstructures du réseau routier

Date proposée pour la séance de la Commission :

Jeudi 26 octobre 2017 à 19h00

Castelmont, salle 3

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 10 octobre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le territoire prilléran est actuellement desservi par un réseau routier d'une étendue approximative de 20 km constitué de dessertes communales et de routes cantonales dites «en traversée de localité». Sous l'effet conjugué d'un trafic en constante augmentation et de conditions climatiques parfois rigoureuses, l'ensemble de ces voiries subit chaque année un vieillissement irréversible plus ou moins dommageable.

Bien souvent, l'indicateur le plus précoce d'une altération structurelle de la chaussée apparaît sous la forme d'une dégradation de la surface du revêtement. A ce stade, en l'absence de mesures appropriées, les détériorations se propagent peu à peu à l'ensemble de la structure de la route et nécessitent par la suite un traitement en profondeur de la chaussée.

Dès lors, pour maintenir un niveau de service optimal de ces infrastructures, il est nécessaire de leur prodiguer un entretien régulier comprenant des mesures plus ou moins importantes selon l'état des dégradations constatées. Communément mis en œuvre de façon annuelle, ce mode de réfection évite non seulement des interventions d'urgence mais également des réparations coûteuses. De surcroît, cette démarche permet de préserver la longévité et la pérennité du réseau routier et de maintenir la valeur que représente ce patrimoine.

Dans ce but, une étude est actuellement menée sur l'ensemble du réseau pour évaluer, dans un premier temps, l'état de l'infrastructure routière prillérane ainsi que son niveau de sollicitation. Elle permettra de déterminer sur le long terme un plan d'investissement structuré en relation avec sa valeur patrimoniale. Ce travail doit s'appuyer sur plusieurs années d'observations pour permettre une planification des travaux pertinente.

Toutefois, dans l'attente de ces éléments et à la lueur des premières investigations entreprises à cette occasion, il est apparu que certaines réfections ciblées devaient être menées à court terme. En effet, quelques tronçons routiers manifestent actuellement des défauts significatifs qu'il est nécessaire d'assainir en profondeur, faute de quoi une intervention d'urgence y sera vraisemblablement requise prochainement. Ces travaux concourront en même temps aux efforts consentis pour le maintien de la valeur du réseau routier communal.

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un crédit servant à financer ces mesures de renouvellement ciblé et de renforcement des superstructures routières qu'il est proposé de réaliser en 2018.

1. Description du projet

Les tronçons routiers le long desquels la nécessité d'accomplir des mesures de réfection a été mise en évidence sont les suivants :

1.1 Route des Flumeaux

En reliant la route de Cossonay à la route de Renens, la route des Flumeaux supporte un trafic non négligeable approchant 10'000 véhicules par jour. Sur le tronçon compris entre l'avenue de la Rochelle et le chemin de Bel-Orne, cette fréquentation est à l'origine d'un orniérage des bandes de roulement qui s'accompagne d'une fissuration du revêtement existant.

En parallèle, cet itinéraire est également emprunté par une ligne de bus. Le passage de ces derniers ainsi que leurs arrêts répétés au droit de la halte «Grand-Vigne» entraînent localement une altération de la chaussée en formant des «bourrelets». Sans intervention, ces dégradations évolueront jusqu'à l'apparition de «nids de poule».

Enfin, le secteur considéré souffre encore de déformations dues à la réalisation passée de plusieurs fouilles. De plus, certaines d'entre elles n'ont pas été revêtues à l'aide d'une couche de roulement et par conséquent présentent un risque marqué de vieillissement prématuré.

Au vu de ce constat, il est nécessaire de procéder, sur le périmètre concerné, au renouvellement de la couche de surface du revêtement bitumineux. Ainsi les couches sous-jacentes de la chaussée seront préservées et leur durée de vie prolongée.

Par ailleurs, au droit de la halte «Grand-Vigne», la structure de la chaussée sera assainie en profondeur. En effet, pour assurer une durabilité optimale de la zone subissant l'arrêt régulier des bus, non seulement le revêtement sera complètement renouvelé mais une nouvelle fondation de la chaussée sera également mise en œuvre. Le choix des matériaux employés et leur dimensionnement seront adaptés spécifiquement au type de sollicitations rencontrées.

1.2 Chemin des Creuses

Le chemin des Creuses affiche à son extrémité sud une forte déclivité qui permet à cette desserte de relier en contrebas la route du Chasseur. Ce tronçon pentu présente, en de nombreux endroits, une fissuration importante de son revêtement. D'ailleurs, certaines zones ont déjà requis par le passé des réfections locales.

D'autre part, la chaussée y est également déformée et les bordures défoncées en plusieurs secteurs. Ces détériorations laissent manifestement supposer d'une insuffisance de l'assise de cette route. C'est pourquoi il est prévu d'y renouveler l'infrastructure et la superstructure en mettant en œuvre une nouvelle fondation ainsi qu'un nouveau revêtement. De nouvelles bordurettes seront aussi posées de part et d'autre.

Pour terminer, le bord de chaussée amont se raccorde au terrain naturel par le biais d'un talus à la configuration abrupte. Cette situation conduit localement au ravinement des accotements et à leur instabilité. La Municipalité profitera de l'opportunité offerte par les travaux susmentionnés pour aménager aux emplacements critiques un ouvrage de soutènement et ainsi remédier aux désagréments inhérents à la topographie escarpée du périmètre.

2. Coûts des travaux

Basé non pas sur un retour de soumissions mais sur une estimation financière, le coût approximatif de ces travaux se résume comme suit :

<u>Route des Flumeaux</u>	
Renouvellement de la couche de roulement et réfection complète des arrêts de bus	CHF 110'000.00
<u>Chemin des Creuses</u>	
Reconstruction complète de la fondation et du revêtement bitumineux	CHF 150'000.00
Total	CHF 260'000.00
Divers et imprévu (10 %)	CHF 26'000.00
Montant total HT	CHF 286'000.00
TVA 8.0 %, arrondi à	CHF 23'000.00
Montant total TTC arrondi à	CHF 310'000.00

Considérant l'absence d'investigations préalables, un «divers et imprévu» de 10 % a été ajouté aux montants estimés des travaux afin de prendre en compte d'éventuels événements fortuits ou prestations inattendues auxquels il y aurait lieu de faire face.

3. Planning des travaux

Bien qu'aucune planification détaillée n'ait été jusqu'à présent établie pour la mise en œuvre de ces travaux, leur exécution se déroulera durant la période estivale 2018.

4. Incidences financières

La dépense de CHF 310'000.- TTC sera financée par la trésorerie courante ou l'emprunt. Portée jusqu'ici au budget de fonctionnement du compte 430.3142.01, elle figurera désormais dans les projets d'investissements pour un montant annuel de CHF 500'000.-, sous rubrique «9141 - Génie civil, assainissement, égouts - Chiffre 20» des budgets 2018 et suivants.

L'investissement de CHF 310'000.- sera amorti sur une période de 10 ans par le compte 430.3311 «Réseau routier» à raison de CHF 31'000.- par année. La charge d'intérêt, calculée au taux moyen des emprunts contractés par la Commune de Prilly, sera appliquée à la valeur résiduelle de l'investissement. Cette charge d'intérêt sera comptabilisée annuellement dans le compte 430.3905.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 18-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 31'000.- par année par le compte 430.3311 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 430.3905;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes :

1. Plan de situation route des Flumeaux
2. Plan de situation chemin des Creuses

ROUTE DES FLUMEAUX

Renouvellement de la couche de surface et réfection complète des arrêts de bus



CHEMIN DES CREUSES

Reconstruction complète de la fondation et du revêtement bitumineux

